

AFFAIRE N°9. - Approbation du Concours pour les travaux de doublement de la station de traitement de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 3 Juin 1971 a eu lieu le Concours pour les travaux de doublement de la Station de Traitement de Saint-Denis. La proposition de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRAITEMENT DES EAUX et de la SEGEFOM Conjointes et Solidaires a été retenue sur la base de CENT VINGT QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE VINGT FRANCS CFA (124 747 080).

La dépense totale pour cette opération s'établit comme suit :

- Marché CETE/SEGEFOM.....124 747 080 Frs CFA
- Révision des Prix..... 12 409 591 Frs CFA
- Honoraires..... 1 843 329 Frs CFA

139 000 000 Frs CFA

Le financement de ces travaux sera assuré de la façon suivante :

- Subvention Ministère Intérieur..... 10 000 000 Frs CFA
- FIDOM 1971..... 19 000 000 Frs CFA
- Emprunt à la C C C E.....110 000 000 Frs CFA

139 000 000 Frs CFA

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,

d'approuver le résultat de ce Concours et de m'autoriser à passer le marché correspondant avec les entreprises CETE et SEGEFOM Conjointes et Solidaires.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

Approuvé
St Denis le 10 septembre 1971
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
P.C.C.E.
P. le Directeur des Affaires
Financières
Signé: M.C. Alarcón